

Synthèse atelier 4

Comprendre et s'approprier le cadre règlementaire et juridique ?

Témoignage : Jacky Desdoigts Animatrice : Catherine Baubin - Scribe : Thibault Roy

Après avoir dirigé des établissements sociaux et médico-sociaux de 1985 à 1994 - un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et un centre d'hébergement de réfugiés entre autres - Jacky Desdoigts se tourne vers le monde du handicap et devient directeur général de l'ADAPEI 22 de 2001 à 2016 (1500 salariés, 2500 personnes accueillies). Actuellement adjoint au maire de Saint-Brieuc en charge notamment de l'urbanisme et de l'habitat ainsi que délégué communautaire de St-Brieuc Armor Agglomération en charge de la santé, il est également depuis 2017, Président du Conseil territorial de santé - Lannion, Guigamp, St-Brieuc, Lamballe.

Jacky Desdoigts, témoin de cet atelier rappelle l'évolution historique du cadre législatif entourant les personnes en situation de handicap depuis plus de 40 ans, le changement de paradigme que les Lois de 1975, 2002 et 2005 ont apportés : comment l'on est passé de la notion de prise en charge à celle d'accompagnement et d'une logique d'institutionnalisation à une démarche d'inclusion.

Les échanges sont riches et gravitent autour des questions de la **norme législative**, des **moyens**, de **l'identification des acteurs** et questionnent la **plasticité de nos établissements** d'enseignement artistique ainsi que la **formation des enseignants**.

Plus que des réponses fermées à des questions souvent très ouvertes ces propos appellent aux débats, aux échanges d'idées et d'expériences.

Ci-après quelques thèmes de discussions et interrogations relevés pendant ces échanges.

Sur la norme législative :

- Le changement de paradigme apporté par la Loi de 2005 qui définit la personne en situation de handicap comme citoyen et non plus un usager ou un patient.
- La loi comme cadre incitatif qui précède et permet l'action.
- Le principe de non-discrimination posé par la Loi qui s'impose aux institutions.
- La Loi de 2005 qui pose le droit à la scolarisation comme un droit opposable.

Sur les questions matérielles :

- Le manque de moyen est-il vraiment un frein ou quelque chose derrière lequel on s'abrite ?
- Finalement c'est plus une question de priorisation de l'action qu'un réel manque de moyen.

Sur les acteurs du milieu du handicap et le travail partenarial :

- La superposition des échelons territoriaux rendant le montage de projets compliqués (par exemple : établissements gérés par une communauté de communes et des CCAS municipaux).
- Comment comprendre la jungle des acteurs autour du milieu du handicap et comment identifier des partenaires avec lequel on peut créer une politique d'accueil ? (et par analogie,

comment rendre visible et compréhensible les possibilités et les moyens qu'ont les établissements d'enseignement artistique dans ce domaine ?).

- Le travail en partenariat qui pose la question de l'inclusion de façon différente.
- Le fait de travailler ensemble qui pose la question d'une forme de renoncement, oblige à partager ses pratiques et à faire un effort mutuel de compréhension des attendus métiers de chacun.

Sur la plasticité des établissements et la question des enseignants et de leur formation :

- L'être humain fait preuve d'une grande plasticité cérébrale, qu'en est-il de la plasticité des établissements ?
- Comment dépasser la notion d'accessibilité et aller vers une dynamique d'inclusion.
- L'établissement d'enseignement artistique comme lieu ressource en capacité de répondre à une demande mais aussi d'orienter vers des structures partenaires ou identifiées.
- Le référent handicap : comment définir ce poste et ses missions pour que ce ne soit ni une caution, ni une personne providentielle mais une personne référente qui permette que chaque acteur de la vie d'un établissement d'enseignement artistique s'approprie la question.
- Y a-t-il réellement des demandes ou des souhaits de pratique qui se heurtent à des impossibilités physiques avérées et non contournables ? nous pensons que non ... (voir l'exemple de Philippe Croizon, traversant la manche sans bras ni jambes)
- La question de la formation des enseignants : information indispensable, mais former à quoi ? Au-delà de la question de la discipline, la notion de différenciation pédagogique et d'adaptabilité de l'action fait partie intégrante du métier d'enseignant artiste.
- La matrice historique des conservatoires comme inadaptée au monde d'aujourd'hui.
- Le handicap comme cheval de Troie pour questionner un modèle obsolète.

Au final tous ces questionnements rejoignent la problématique des droits culturels : partir des besoins et des envies de la personne en situation de handicap comme un citoyen à part entière, acteur de son chemin de vie et construire avec lui et pas juste pour lui.